

**Centre de services en MRC – Sainte-Marie**

644, route Cameron

Sainte-Marie, Qc., G6E 0G3

Téléphone : 418 387-4438 / 418 389-0943

Le 14 janvier 2021

Monsieur Patrick Hamelin
Directeur général
34A, rue Fortin
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0

Objet : COVID-19 – Récentes annonces gouvernementales liées au couvre-feu

Monsieur Hamelin,

Tel qu'annoncé par le gouvernement cette semaine, en soutien aux diverses mesures visant à arrêter la propagation de la COVID-19, un couvre-feu sera mis en place pour la période du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement, soit de 20 h à 5 h la journée suivante.

Depuis les derniers mois, les interventions des policiers de la Sûreté du Québec visent à encourager les citoyens à se conformer aux décrets en vigueur et à prévenir les infractions à la Loi sur santé publique. La Sûreté du Québec poursuivra donc ses actions, du 9 janvier au 8 février 2021, afin de renforcer et préserver le sentiment de sécurité au sein de la population. À cet effet, une présence accrue sera déployée au cours des prochains jours afin de faire respecter les nouvelles règles ; ceci se traduira par un ajout d'effectifs sur les relèves pour les heures de couvre-feu ciblées. D'autres actions appropriées pourront être effectuées selon l'évolution de la situation.

Nous tenons à vous assurer que les policiers de la Sûreté du Québec interviendront auprès des citoyens qui ne respectent pas le couvre-feu entre 20 h et 5 h le lendemain matin. Des exceptions permettent de justifier une dérogation au couvre-feu et il est de la responsabilité des citoyens d'en faire la démonstration. S'ils le jugent nécessaire, les policiers émettront des constats d'infraction.

En vertu des décrets en vigueur, les policiers seront en mesure de signifier des constats pour mettre fin à des rassemblements illégaux, faire respecter le couvre-feu qui est en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021, ou faire respecter toute autre mesure édictée par la Loi sur la santé publique en cours.

La Sûreté du Québec invitera et encouragera les citoyens à respecter les décrets gouvernementaux, à respecter le couvre-feu et particulièrement à respecter l'interdiction de rassemblements. L'apport des partenaires est toujours au cœur de la réalisation de nos actions. Vous êtes d'une précieuse aide lorsqu'il est question de rejoindre la population. Nous comptons donc sur votre collaboration afin de contribuer à préserver ce sentiment de sécurité.

Vous êtes invité à consulter nos plateformes de médias sociaux qui sont d'excellentes vitrines pour en savoir davantage sur les mesures prises par la Sûreté. N'hésitez pas à suivre nos publications via la page [Facebook](#), le compte [Instagram](#) ou le fil [Twitter](#) de la Sûreté du Québec.

Nous sommes soucieux de bien répondre à vos questions en matière de sécurité publique, particulièrement celles liées aux récents décrets annoncés. Comme la situation évolue rapidement, je vous invite donc à me contacter pour toute question ou préoccupation en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Hamelin, mes salutations distinguées.



Benoit Gallagher, Sergent
Responsable du poste de la MRC de l'Islet

c. c. Capitaine Patrick Tremblay, Directeur Centre de services en MRC – Sainte-Marie
Inspecteur-chef Luc Belzile, Directeur District Est